

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE

#### Arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2022 relatif à l'agrément de l'association Sécurité sociale des artistes-auteurs

NOR : MICB2233696A

La ministre de la culture et le ministre de la santé et de la prévention,  
Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles R. 382-1, R. 382-2 et suivants,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'association Sécurité sociale des artistes-auteurs, chargée de la gestion du régime de sécurité sociale des auteurs d'œuvres mentionnées à l'article R. 382-1 du code de la sécurité sociale, est agréée conformément aux dispositions de l'article R. 382-2 de ce code pour l'accomplissement des missions définies à l'article R. 382-3 du même code.

**Art. 2.** – La ministre de la culture et le ministre de la santé et de la prévention, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

*La ministre de la culture,*  
RIMA ABDUL-MALAK

*Le ministre de la santé  
et de la prévention,*  
FRANÇOIS BRAUN